Olonzac
EN MINERVOIS

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 09/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.
Etaient présents : *L. LOUIS, B. FALCOU, B. ORTIZ, N. PECH, G. NICKLES, C. BESSIEUX, L. DEPAUW, MJ. FOUQUET, N. HEREDIA, R. KERKHOF, M. MAYNADIER, J. MOLIERE, JA. PUJOL, A. REMY, S. SAMPIETRO et C. VORDY.*
Nombre de conseillers en exercice : *19*
Présents : *16*
Absents excusés :
Pouvoirs : *JY DUFAUD a donné pouvoir à N. HEREDIA, N. ALBIGES a donné pouvoir à B. FALCOU, A. MOLINA a donné pouvoir à A. REMY*
Secrétaire de séance : *MJ. FOUQUET*

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2025 : Voté à l'unanimité.

1° Approbation du Compte de Gestion du budget COMMUNE PRINCIPAL 2024

Présentation par M. le Maire.

2024	Section de fonctionnement
dépenses 2024	1 917 069.23
recettes 2024	2 183 801.42
résultat 2024	**266 732.19**
report N-1 (2023)	102 973.34
résultat cumulé 2024	**369 705.53**

2024	Section d'investissement
dépenses 2024	1 285 430.78
recettes 2024	917 412.27
résultat 2024	**-368 018.51**
report N-1 (2023)	-48 611.14
résultat cumulé 2024	**-416 629.65**

Le document n'a pas suscité d'observations : **Voté à l'unanimité.**

2° Approbation du Compte Administratif COMMUNE PRINCIPAL 2024

Le CA a été transmis avec la convocation.

2024	Section de fonctionnement
dépenses 2024	1 917 069.23
recettes 2024	2 183 801.42
résultat 2024	**266 732.19**
report N-1 (2023)	102 973.34
résultat cumulé 2024	**369 705.53**

2024	Section d'investissement
dépenses 2024	1 285 430.78
recettes 2024	917 412.27
résultat 2024	**-368 018.51**
report N-1 (2023)	-48 611.14
résultat cumulé 2024	**-416 629.65**

M. Le maire a laissé la présidence de l'assemblée à son 3ème adjoint M. ORTIZ qui a présenté le compte administratif et l'a fait adopter (M. le Maire étant sorti de la salle).
Le document n'a pas suscité d'observations : **Voté à l'unanimité.**

3° Approbation du compte de Gestion du budget EAU/ASSAINISSEMENT 2024

Présentation du compte de gestion 2024 par M. le Maire

2024	Section de fonctionnement
dépenses 2024	458 321.25
recettes 2024	405 416.52
résultat 2024	**-52 904.73**
report N-1 (2023)	100 000.00
résultat cumulé 2024	**47 095.27**

2024	Section d'investissement
dépenses 2024	92 088.60
recettes 2024	193 260.45
résultat 2024	**101 171.85**
report N-1 (2023)	635.01
résultat cumulé 2024	**101 806.86**

Le document n'a pas suscité d'observations : **Voté à l'unanimité.**

4° Approbation du Compte Administratif du budget EAU/ASSAINISSEMENT 2024

Le CA a été transmis avec la convocation.

2024	Section de fonctionnement
dépenses 2024	458 321.25
recettes 2024	405 416.52
résultat 2024	**-52 904.73**
report N-1 (2023)	100 000.00
résultat cumulé 2024	**47 095.27**

2024	Section d'investissement
dépenses 2024	92 088.60
recettes 2024	193 260.45
résultat 2024	**101 171.85**
report N-1 (2023)	635.01
résultat cumulé 2024	**101 806.86**

M. Le maire a laissé la présidence de l'assemblée à son 3ème adjoint M. ORTIZ qui a présenté le compte administratif et l'a fait adopter (M. le Maire étant sorti de la salle).
Le document n'a pas suscité d'observations : **Voté à l'unanimité.**

5° Affectation des résultats Budget Primitif COMMUNE 2025 :

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2024 du budget principal et propose l'affectation suivante du résultat cumulé de fonctionnement 2024 d'un montant de 369 705.53 € :
En tenant compte des restes à réaliser en investissement au 31/12/2024 :.

Recettes de fonctionnement (002)	68 908.24€
Recettes investissement (1068)	300 797.29€

Reprise du résultat d'investissement 2024 :

Solde d'exécution 001	-416 629.65

Voté à l'unanimité.

6° Affectation des résultats Budget Primitif EAU/ASSAINISSEMENT 2025:

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2024 du budget eau/assainissement et propose l'affectation suivante du résultat cumulé de fonctionnement 2024 d'un montant de 47 095.27€

Recettes de fonctionnement (002)	47 095.27
Recettes investissement (1068)	0

Reprise du résultat d'investissement 2024 :

Solde d'exécution 001	101 806.86

Voté à l'unanimité.

7° Approbation des taux d'imposition 2025:

Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée de ne pas exercer de pression fiscale sur les administrés en maintenant les taux de 2024 :

-taxe foncière sur le bâti : ***43,45 %***
-Taxe foncière sur le non bâti : ***62,95 %***
-Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ***14,83 %***

Voté à l'unanimité.

8° Approbation du Budget Primitif COMMUNE 2025:

Pour 2025, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **2 251 521.94 €** et la section d'investissement à la somme de **1 003 920.25€** :

BP 2025	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	2 251 521.94€	2 182 613.70 €
report N-1(2024)	0,00 €	68 908.24 €
Total	**2 251 521.94 €**	**2 251 521.94 €**
INVESTISSEMENT	972 318.22€	555 688.57€
report N-1 (2024)		300 797.29€
RAR 2024 pour 2025	31 602.03 €	147 434.39€
Total RAR inclus	**1 003 920.25€**	**1 003 920.25€**

La présentation du budget n'a pas suscité d'observations :
Voté à l'unanimité.

9° Approbation du Budget Primitif EAU/ASSAINISSEMENT 2025:

Pour 2025, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **540 266.03€** et la section d'investissement à la somme de **805 783.09€ :**

BP 2025	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	540 266.03€	493 170.76€
Report N-1(2024)		47 095.27€
Total	**540 266.03€**	**540 266.03€**
INVESTISSEMENT	796 068.59 €	703 976.23€
Report N-1 (2024)		101 806.86€
RAR 2024 pour 2025	9714.50€	
Total RAR inclus	**805 783.09€**	**805 783.09€**

Un questionnement sur le support projeté a été émis relatif à la créance relativement importante de 18135 € en dépenses prévisionnelles 2025 au chapitre 65 et ce, au regard du montant de l'année précédente :
Ce montant n'a pas été indiqué par erreur mais omis précédemment. Il s'agit en réalité d'arriérés très anciens qui n'étaient plus répertoriés mais bien présents en comptabilité ce qui nous a été fait remarquer par la trésorerie avec la nécessité de l'inscrire dans notre budget.

La présentation du budget n'a pas suscité d'autres observations :
Voté à l'unanimité.

10° Approbation de la vente de l'immeuble « PLANA » à M. Gérald PAPPALARDO – Modification des conditions de cession :

M. le Maire a souhaité évoquer le contexte de la délibération du 16 décembre 2024 par laquelle l'assemblée délibérante s'était prononcée favorablement pour la vente du bien dénommé «immeuble PLANA», cadastré section AB n°269p de 177 m² de superficie, auprès de M. Gérald PAPPALARDO au montant de 100.000 €.

L'opération concernait ainsi la division de l'ilot de 285m² dont une partie était conservée par la commune. Ce montage opérationnel impliquait ainsi la réalisation de travaux par un tiers sur une propriété communale.

Considérant la sécurité juridique de la transaction, il apparait nécessaire de modifier les conditions de cession afin que M. PAPPALARDO puisse acquérir la totalité de l'emprise foncière du bien.
De fait, un nouvel accord transactionnel a été proposé pour céder la totalité de la parcelle AB n° 269 de 285m² de superficie totale pour un montant fixé à 40.000 € correspondant au coût réel de l'opération.

Les objectifs initiaux tels que la réhabilitation du bâti et la pérennisation de l'activité du café restent inchangés. Au terme de l'opération, l'acquéreur rétrocédera les emprises foncières dédiées ou affectées au domaine public communal au prix du coût réel de l'opération.

Le projet tel que présenté m'a pas suscité d'observations particulières :
La cession du bien dans les conditions précitées est votée à l'unanimité.

11° Approbation de la participation à l'appel d'offres de renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34):

Depuis le 1er janvier 2022, la Mairie d'Olonzac est assurée contre les risques statutaires via un contrat souscrit, par l'intermédiaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34), auprès de l'assureur GENERALI VIE et du courtier gestionnaire WILLIS TOWERS WATSON Région Sud Est.

La commune a été sollicitée pour participer à l'appel d'offres du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) pour l'assurance couvrant les risques statutaires.

Ce mandat n'engagera pas la commune d'Olonzac à souscrire à ce contrat d'assurance mais donnera la possibilité d'obtenir une offre à laquelle la collectivité pourra donner une suite ou non.

Voté à l'unanimité.

FIN DU CONSEIL

Olonzac, le 9 avril 2025

Le Maire,

MAIRIE 34210 OLONZAC

Luc LOUIS.